



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/037

URBANISME – Désaffectation et déclassement du domaine
public communal d'une partie du local d'activité n° 9 situé
23 Place Michelet

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOU Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M^{me} GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HERAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M^{me} MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MAI 2023

—
DCM 23/037

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

—
Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une partie du local d'activité n° 9 situé 23 Place Michelet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21, L.2241-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1, L. 2111-2, L.3111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu le procès-verbal de constat du 07 avril 2023 qu'une partie du local d'activité n° 9, constituant le lot n°4 de la copropriété MICHELET II, située 23 Place Michelet et cadastrée AP 756 et AP 761, d'une superficie de 100 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public,

Considérant que la Commune s'est engagée dans une démarche de rationalisation des biens qu'elle possède,

Considérant que la Ville est propriétaire du local d'activité n° 9, constituant le lot n° 4 de la copropriété MICHELET II, situé 23 Place Michelet et cadastré AP 756 et AP 761,

Considérant que ce local est mis pour partie à la disposition d'associations afin de promouvoir et faciliter la vie associative locale mais que le surplus de ce local, représentant une surface de 100 m², n'est actuellement pas affecté et qu'il est muré,

Considérant que cette partie murée, n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public et ne représente plus aucune utilité à la Ville de Houilles,

Considérant que la Ville n'envisage pas de nouveau projet communal pour cette partie du local,

Considérant que ce local, représentant une surface de 100 m² et correspondant aux anciens locaux de la trésorerie principale, doit être considéré comme faisant partie du domaine public, qu'il convient préalablement à sa cession de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230609-DCM23-037-AI
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

- Article 1^{er} :** **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la partie du local d'activité n°9, constituant le lot n°4 de la copropriété MICHELET II sis 23 Place Michelet, représentant une superficie de 100 m², telle qu'identifiée sur le plan joint en annexe, qui n'est ni affectée à un service public, ni à l'usage direct du public.
- Article 2 :** **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
- Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette désaffectation et ce déclassement.
- Article 4 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023

Exécutoire ce jour : 09 juin 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20230609-DCM23-037-AI
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023